

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION Vendredi 24 avril 2020 INFORMATIONS AUX FAMILLES ET VISITES

Les visites sous chapiteaux vont débuter la semaine prochaine (semaine 18), à partir du lundi 27 avril 2020.

Nous avons fait le choix de visites en extérieur, dans les endroits faciles à aérer et à nettoyer.

Le protocole permet d'éviter au maximum les contacts et les contaminations croisées entre les visiteurs et les résidents.

L'attestation à remplir et signer engage l'honnêteté, la sincérité et la responsabilité de son signataire.

Vous trouverez ci-dessous, les principaux éléments qui encadrent cette organisation particulière.

4

Modalités autour des visites

Les visites se font prioritairement à la demande du résident, ou dans le cas où l'équipe juge une visite nécessaire du fait de difficultés importantes repérées chez le résident.

Une organisation spécifique est prévue pour l'accompagnement de fin de vie, et ne rentre donc pas dans le cadre des visites de la présente charte.

Les visites sont réservées à la famille proche, sauf situation où le résident n'a pas de famille. Les visiteurs de moins de 18 ans ne sont pas admis.

Préparation de la visite

Les accueils gèrent un agenda prévisionnel de visite. Afin de permettre d'en faire bénéficier le plus grand nombre, des créneaux de 20 minutes sont prévus à 10h30,11h15, 13h30, 14h15, 15h00, 15h45 et 16h30 du lundi au vendredi (pause de 1h30 sur l'heure de midi).

Les rendez-vous sont organisés par ordre de priorités : en fonction des demandes des résidents, des urgences, possibilités et des souhaits des familles dans une logique d'équité entre tous.

Les équipes soignantes, les animateurs, les psychologues et les cadres de santé interrogent le résident en fonction de sa capacité à répondre. Ils évaluent également les habitudes de vie et de visites avant la période de confinement.

Les familles sont appelées pour proposer une date et une heure de rendez-vous. Nous vous remercions de ne pas surcharger les standards d'appels pour savoir quand une date vous sera proposée, les délais peuvent aller jusqu'à 15 jours.

Les documents relatifs aux visites (charte et procédure) sont téléchargeables sur le site internet. Les personnes qui le souhaitent peuvent les imprimer et les remplir à domicile. Pour les autres, le document sera à disposition sous le chapiteau.

4

Organisation des visites

Les visiteurs doivent impérativement rester à l'extérieur de l'établissement et se conformer aux règles établies dans la résidence visitée.

Le lieu d'accueil et de visite est fléché sur chaque résidence, un agent vous accueillera à l'heure dite du rendezvous. Les familles sont priées de respecter les horaires afin d'éviter de croiser les autres familles.

Le nombre de visiteurs pour le même résident est limité <u>une personne</u> pour une même visite. Sur dérogation de la cadre de l'équipe d'encadrement, deux personnes sont autorisées, lorsque le visiteur a besoin d'être assisté par un tiers.

♣ Consignes à respecter durant les visites

Il est demandé de venir avec son masque, le mettre en place dès l'accueil (voir encadré « Quelques conseils de santé publique » en fin de document). Si le masque est un frein à la communication, l'agent coordonnant les visites vous proposera une visière plastique.

Les visiteurs se désinfectent systématiquement les mains avec la Solution Hydro Alcoolique fournie par l'établissement (voir encadré « Quelques conseils de santé publique » en fin de document).

Une prise de température est effectuée à l'entrée des visiteurs.

La charte est lue, remplie, datée et signée. Elle est déposée dans la bannette prévue à cet effet.

Les proches s'installent aux places réservées à cet effet. Une table séparative avec protection en plexiglas a été installée, qu'il est interdit de contourner.

Les visiteurs évitent au maximum de toucher les surfaces.

Les contacts physiques sont strictement interdits avec le résident, le personnel ou tout autre visiteur croisé.

Il est interdit de faire passer directement au résident tout colis (nourriture, vêtement). Le passage des colis se fait dans le cadre du protocole déjà en place.

Une désinfection des mobiliers et des poignées de porte est réalisée entre chaque visite.

Conditions suspensives de visites

Si un premier cas de COVID 19 est constaté dans l'établissement

Si les règles ne sont pas respectées par les familles et/ou résidents ;

La visite est strictement interdite si le visiteur présente des symptômes ou a été en contact avec des personnes atteintes du COVID-19

Attestation sur l'honneur :

Le visiteur certifie, dans les 15 jours précédant le rendez-vous :

Ne pas présenter de toux ou de maux de gorge

Ne pas avoir de fièvre

Ne pas avoir pris de médicament contre la fièvre depuis 6h

Ne pas présenter de troubles digestifs

Ne pas avoir constaté de perte d'odorat ou de goût

Ne pas avoir été en contact avec des personnes présentant des symptômes du COVID-19

Quelques conseils de santé publique

Le masque :

Le masque doit couvrir le visage du haut du nez, jusqu'au menton.

Une fois en place, vous ne devez plus le toucher.

Pour le manipuler, servez-vous des élastiques et uniquement des élastiques.

Toucher son masque revient à contaminer ses mains et donc, ce que l'on touche : nettoyez-vous les mains à la SHA après chaque contact fortuit.

La Solution Hydro Alcoolique:

Une dose du bouton poussoir suffit, si elle est bien utilisée.

Pensez au-dessus des mains, aux entre-doigts et aux ongles.

Les poignets font partie du lavage des mains.

Relavez-vous les mains après chaque contact douteux.

L'agent coordonnant les visites est là pour vous aider, n'hésitez pas à le solliciter. Nous ne doutons pas de votre implication et nous vous souhaitons de profiter au mieux de ce temps d'échange avec votre parent.

Résidence du Parc du Carmel 26 rue Vincent Rouillé 56000 VANNES Tél. 02 97 46 43 54 Fax 02 97 63 49 79 Résidence Les Oréades 26 rue Vincent Rouillé 56000 VANNES Tél. 02 97 46 43 54 Résidence Les Nymphéas 17 rue du 505è RCC 56000 VANNES Tél. 02 97 47 07 07 Fax 02 97 47 58 97 **Résidence Parc Er Vor**2 rue des Chênes
56890 MEUCON
Tél. 02 97 61 86 10
Fax 02 97 61 86 11

internet : www.residences-mareva.fr

e-mail: accueil@residences-mareva.fr